

JUDO-JUJITSU CLUB DE GAILLARD – ETREMBIERES – VETRAZ-MONTHOUX

Espace Louis Simon
10 rue du Chatelet
74240 GAILLARD

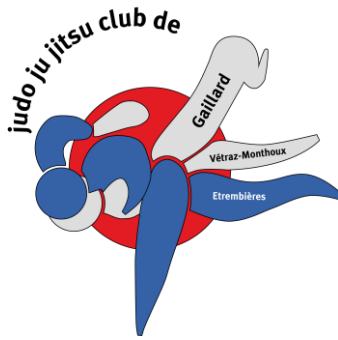
Tél. fixe : 04.50.39.90.73

Tél. portable : 06.07.53.71.97
(Véronique PATRIS – Présidente du Club)

Tél. portable : 06.07.34.98.24
(Guy PATRIS - Directeur Technique)

Email : judoclubgaillard@gmail.com
(Service administratif et comptabilité)

Email : guypatris@wanadoo.fr
(Directeur Technique – Guy PATRIS)



Chers adhérent(e)s,

Voici la liste des documents à fournir pour votre inscription au Judo club de Gaillard, Vétraz-Monthoux et Etrembières. pour la saison 2020-2021 :

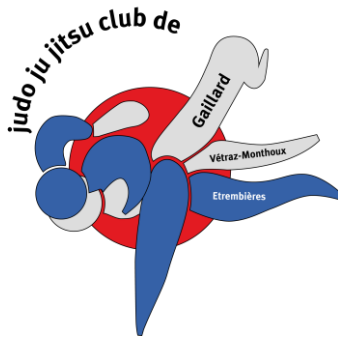
- 3 photos pour les nouveaux adhérents
- Un certificat médical **obligatoire** sur papier ou sur l'emplacement du passeport prévu à cet effet, avec la mention « apte à la compétition »

Ce certificat médical est obligatoire pour l'accès sur les tatamis lors du 1^{er} cours

- La fiche de renseignement obligatoire et dûment remplie (même pour les anciens adhérents)
- Le règlement par chèque (**maximum trois**), à l'ordre du Judo Club de Gaillard, ou, en espèce **en une seule fois**
- Une boutique est à votre disposition pour les achats (kimonos, zooris, , ceintures...)
- Adresse des Dojos :
 - **A Gaillard, Espace Louis Simon 10 rue du Chatelet**
 - **A Vétraz-Monthoux, 5 route du Stade**
(stade de foot d'Annemasse)
 - **A Etrembières, salle des fêtes du Pas-de-l'Echelle**
(A côté de la Poste)

Dans l'attente de vous revoir sur les tatamis, veuillez recevoir, chers adhérent(e)s, nos sincères salutations.

La Présidente de Judo Club de
Gaillard -Vétraz-Monthoux-Etrembières
Véronique PATRIS



INFORMATION POUR LA RENTREE **DE LA SAISON 2020 - 2021**

Nous vous informons que les journées de permanence d'inscription auront lieu au nouveau siège du club situé

**10 rue du Châtelet
74240 Gaillard**

(Au dessus de l'Espace Louis Simon – Portail blanc)

MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2020	DE 17H30 A 19H30
JEUDI 03 SEPTEMBRE 2020	DE 17H30 A 19H30
LUNDI 07 SEPTEMBRE 2020	DE 17H30 A 19H30
MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020	DE 17H30 A 19H30
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020	DE 17H30 A 19H30

Les journées portes-ouvertes auront lieu à :

- A **Vétraz-Monthoux** 5 Rue du Stade (A côté du stade de foot d'Annemasse)
le **Samedi 5 Septembre 2020 de 9H00 à 12H00**
- A **Gaillard** Espace Louis Simon 10 rue du Châtelet
le **Samedi 12 Septembre 2020 de 13H30 à 18H00**

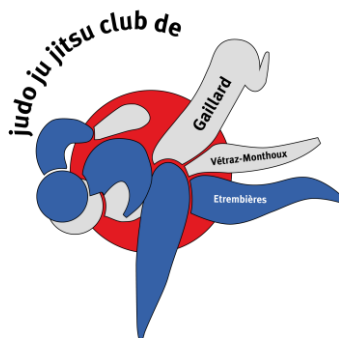
Pour le bon déroulement de la rentrée, nous comptons sur vous pour venir vous inscrire à ces dates. En vous remerciant de votre compréhension.

Nous vous informons que la reprise des cours se fera le :

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020	DOJO D'ETREMBIERES
MARDI 15 SEPTEMBRE 2020	DOJO DE VETRAZ-MONTHOUX
MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020	DOJO DE GAILLARD

Dans l'attente de vous revoir sur les tatamis, veuillez recevoir, nos sincères salutations.

La présidente du Judo club de
Gaillard - Vétraz-Monthoux-Etrembières
Véronique PATRIS



LES ADRESSES DES DOJOS

GAILLARD

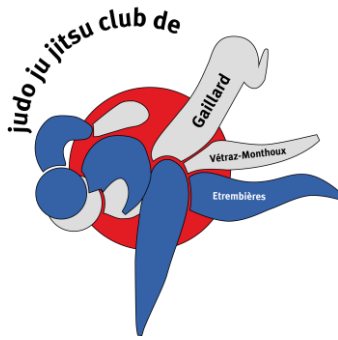
Espace Louis Simon
10 rue du Châtelet
74240 GAILLARD

VETRAZ-MONTHOUX

Maison des Associations
5 Rue du Stade
74100 VETRAZ-MONTHOUX
(A coté du stade de foot d'Annemasse)

ETREMBIERES

Salle des Fêtes du Pas de l'Echelle
160 Chemin de Veyrier
74100 ETREMBIERES
(A côté de la Poste)



ANCIENS ADHERENTS

TARIFS ENFANTS

SAISON 2020 - 2021

JUDO ENFANTS : 260 € (- 15 ans)

LICENCES FFJDA 40 €

DOSSARD COMPETITEUR OBLIGATOIRE 12 €
*(A PARTIR DE BENJAMIN
GRADE MINIMUM JAUNE-ORANGE)*

KIMONO + ceinture =

REGLEMENT :

Boutique sur place à votre convenance

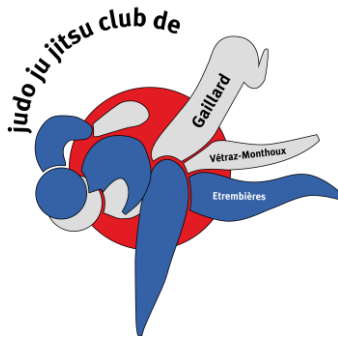
Par chèque bancaire en quatre fois (sept, oct, nov, dec)

Veillez mettre le nom de l'enfant sur le dos du chèque

En espèce en une seule fois

REMISE

3 enfants de la même famille 50% de remise sur la cotisation du 3^{ème} enfant

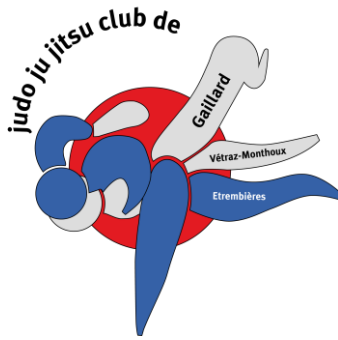


ANCIENS ADHERENTS

TARIFS ADULTES ET ETUDIANTS **SAISON 2020 - 2021**

<u>JUDO ADULTES :</u>	280 €
<u>ETUDIANTS (+ de 18 ans) :</u>	150 € (avec la carte)
<u>LICENCES FFJDA</u>	40 €
<u>LICENCES FSGT</u>	40 €
<u>DOSSARD COMPETITEUR (OBLIGATOIRE)</u>	12 €
<u>KIMONO + ceinture =</u>
<u>REGLEMENT :</u>	

**Par chèque bancaire en quatre fois (sept, oct, nov, dec)
Veuillez mettre le nom de l'enfant sur le dos du chèque si ce n'est pas le même
En espèce en une seule fois**



NOUVEAUX ADHERENTS

TARIFS ENFANTS

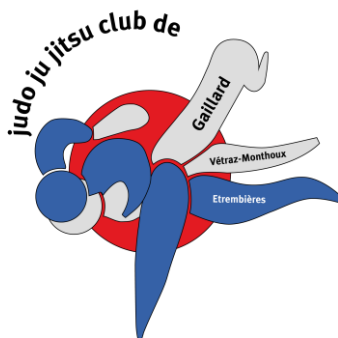
SAISON 2020 - 2021

<u>JUDO ENFANTS :</u>	260 € (- 15 ans)
<u>LICENCES FFJDA</u>	40 €
<u>DROIT D ENTREE AU CLUB</u> <u>(Nouveaux adhérents uniquement)</u>	30 €
<u>PASSEPORT JUDO JU JITSU :</u>	20 € (obligatoire pour tous)
<u>DOSSARD COMPETITEUR OBLIGATOIRE</u> <i>(A PARTIR DE BENJAMIN</i> <i>GRADE MINIMUM JAUNE-ORANGE)</i>	12€
<u>KIMONO + ceinture =</u>
<u>REGLEMENT :</u> Boutique sur place à votre convenance	

Par chèque bancaire en quatre fois (sept, oct, nov, dec)
Veillez mettre le nom de l'enfant sur le dos du chèque
En espèce en une seule fois

REMISE

3 enfants de la même famille 50% de remise sur la cotisation du 3^{ème} enfant

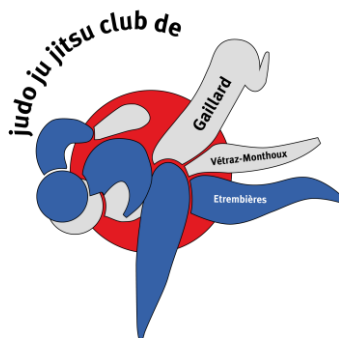


NOUVEAUX ADHERENTS

TARIFS ADULTES ET ETUDIANTS **SAISON 2020 – 2021**

<u>JUDO ADULTES :</u>	280 €
<u>ETUDIANTS (+ de 18 ans) :</u>	150 € (avec la carte)
<u>LICENCES FFJDA</u>	40 €
<u>LICENCES FSGT</u>	40 €
<u>DROIT D ENTREE AU CLUB</u>	30 €
<u>PASSEPORT JUDO JU JITSU :</u>	20 € (obligatoire pour tous)
<u>DOSSARD COMPETITEUR OBLIGATOIRE</u>	12€
<u>KIMONO + ceinture =</u>
<u>REGLEMENT :</u>	

**Par chèque bancaire en quatre fois (sept, oct, nov, dec)
Veuillez mettre le nom de l'enfant sur le dos du chèque si ce n'est pas le même
En espèce en une seule fois**



SAISON 2020 - 2021

**ESPACE LOUIS SIMON
10 RUE DU CHATELET
74240 GAILLARD**

TAISO

**ETIREMENTS ET RENFORCEMENT MUSCULAIRE
LA REMISE EN FORME POUR TOUS**

JEUDI DE 20H00 A 21H00

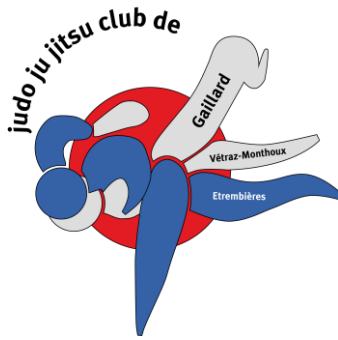
TENUE EN SURVETEMENTS ET TEE SHIRT

TARIF TAISO

Cotisation annuelle ; **200€**

Possibilité de règlement en trois fois par chèque

Certificat Médical Obligatoire



DOJO DE GAILLARD
CLUB FONDE EN 1990

HORAIRES DES COURS
SAISON 2020-2021

JUDO ENFANTS de 4 ans à 16 ans

(Enseignant : Guy PATRIS)

Grande et petite salle des arts martiaux

MERCREDI

- Cours N° 1 Pré-Judo 4 ans – 5 ans **15H00 – 15H45**
- Cours N° 2 Judo-enfants 6 ans – 8 ans **16H00 – 17H00**
- Cours N° 3 Judo-enfants 9 ans- et plus **17H15 – 18H30**

JUJITSU ADOS +13 ans et ADULTES

(Enseignant : Guy PATRIS, Régis MAURY)

Grande salle des arts martiaux

MERCREDI

19H00 - 20H15

JUDO ADOS +16 ans et ADULTES

(Enseignants : Guy PATRIS/Stéphane LELOUCY)

Grande et petite salle des arts martiaux

MERCREDI

20H15 - 21H45

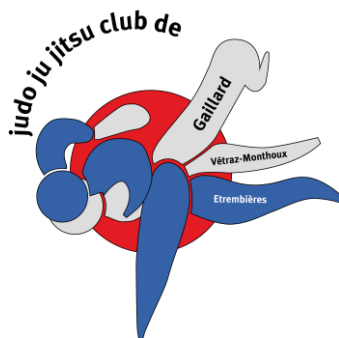
TAISO

(Enseignant : Guy PATRIS, Régis MAURY, Julien REMI)

Grande salle des arts martiaux

JEUDI

20H00 - 21H00



DOJO D'ETREMBIERES
ANTENNE CREE EN SEPT 2008

HORAIRES DES COURS
SAISON 2020-2021

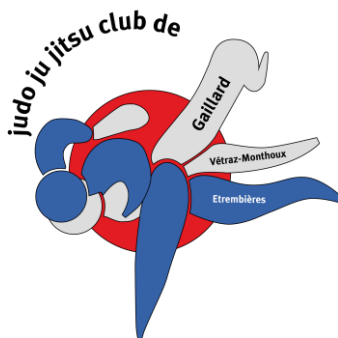
JUDO

(Enseignants Guy PATRIS)

LUNDI

- Cours N° 1 Gym-Judo 4 ans – 6 ans **17H30 – 18H30**

- Cours N° 2 Judo-enfants +6 ans **18H30 – 19H30**



DOJO DE VETRAZ-MONTHOUX

CLUB FONDE EN 2008

HORAIRE DES COURS

SAISON 2020-2021

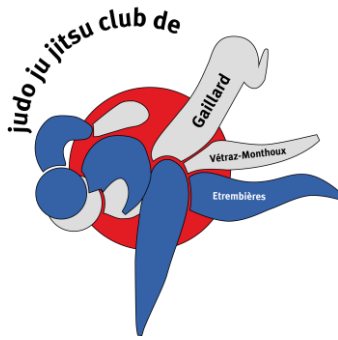
JUDO

ENFANTS DE 4 ANS A 16 ANS

(Enseignant Guy PATRIS)

- MARDI

- | | | |
|---------------------------|-----------------|----------------------|
| - Cours N° 1 Gym-Judo | 4 ans – 5 ans | 17H15 – 18H00 |
| - Cours N° 2 Judo-enfants | 6 ans – 8 ans | 18H00 – 19H00 |
| - Cours N° 3 Judo-enfants | 9 ans – et plus | 19H00 – 20H15 |



REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le droit d'entrée est **obligatoire**. Pour être effective, l'inscription devra se faire avec le dossier complet (fiche d'inscription complète, certificat médical, photo d'identité, règlement des cotisations pour la saison entière). Tous dossier incomplet sera refusé ainsi que l'accès au cours.

Dès l'inscription, une carte de licence FFJDA, vous sera délivrée et devra être présentée à l'entrée du gymnase si nécessaire. Le fait de fréquenter les cours ne peut entraîner de réduction, de remboursement ou de prolongation de la cotisation.

Toute saison commencée est due, payable en une seule fois en espèce, toutefois pour des problèmes de trésorerie nous pouvons accepter le règlement en trois chèques.. Aucun report ne sera admis, sauf sur mutation professionnelle, et, changement de région.

RESPONSABILITES

Le certificat médical est **obligatoire** dès l'inscription au club (mention apte à la compétition).

Le club décline toute responsabilité en cas de vol, de disparitions ou d'accidents dans les vestiaires. Ne rien laisser traîner dans les vestiaires. Prendre les sacs dans le dojo.

Pour éviter tous problème de discipline, l'accès au dojo pendant les cours sera interdit aux élèves du cours suivant, et, toute personne étrangère à notre club qui n'est pas licencié dans notre club.

Les extérieurs seront autorisés que par le Directeur Technique du club que s'il présente une autorisation de leur professeur et leur président (ceci afin de préserver les rapports entre les clubs).

TENUE-HYGIENE

Le port des chaussures dans la salle est interdit

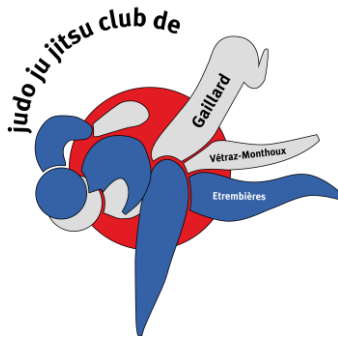
Se présenter à l'entraînement avec un judogi propre et repassé. Pour le bien-être de tous, des douches sont à disposition dans les vestiaires. Par mesure d'hygiène, tout judoka devra se déplacer hors du tatami chaussé (pantoufles, zooris à disposition à la boutique).

D'une manière générale, toute mauvaise tenue sur les tatamis, et, à l'extérieur du dojo, mauvaise hygiène caractérisée, scandale ou atteinte aux bonnes mœurs, détérioration de matériel pourront motiver une exclusion immédiate sans remboursement de cotisation. Toute dégradation de matériel sera à la charge de l'intéressé.

L'inscription au club entraîne la connaissance intégrale du règlement, son acceptation et son observation

Pour le comité Directeur

Véronique Patris
La Présidente



ANNEXE AU REGLEMENT

Demande d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne

Je soussigné(e) représentant légal : _____

De/des enfants inscrits au club _____

Demeurant : _____

Autorise

N'autorise pas

à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies représentant, mon/mes enfants au cours des différentes activités du club (compétitions, tournois, stages...) ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale.

En cas d'acceptation, les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal dénommé :
Le Messenger /Le Dauphiné Libéré/ revue d'information communal
- Diffusion sur le site web intitulé <<http://www.judo-jujitsu-gaillard.com/>>

Fait à _____, le _____

Signature